



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Feuille de route académique et départementale
2025 – 2030

CASF

**Conseil
académique
des savoirs
fondamentaux**

Juin 2026

Sommaire

Avant-propos	4
Contexte réglementaire	5
Axes stratégiques et objectifs opérationnels	5
AXE STRATÉGIQUE 1	
Élever durablement le niveau de maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves de l'école au lycée	6
→ Académie de Clermont-Ferrand	6
→ Département de l'Allier	7
→ Département du Cantal	8
→ Département de la Haute-Loire	9
→ Département du Puy-de-Dôme	10
AXE STRATÉGIQUE 2	
Garantir l'égalité de destin pour atténuer l'impact des déterminismes genrés, sociaux et territoriaux	12
→ Académie de Clermont-Ferrand	12
→ Département de l'Allier	14
→ Département du Cantal	15
→ Département de la Haute-Loire	16
→ Département du Puy-de-Dôme	17

Avant-propos

Acquérir et maîtriser durablement les savoirs fondamentaux, notre objectif commun à tous

La réussite de chaque élève demeure l'engagement prioritaire de l'académie de Clermont-Ferrand, en cohérence avec l'objectif 2 du projet stratégique académique 2023 – 2027.

Ce défi collectif appelle la mobilisation continue et coordonnée de toutes les forces du territoire.

Je tiens à saluer l'engagement, la créativité et le professionnalisme des professeurs qui font chaque jour vivre l'exigence républicaine d'instruction et de réussite. En partageant leurs savoir-faire et en diffusant les démarches qui favorisent les apprentissages, ils contribuent à construire une École ouverte, ambitieuse et protectrice des déterminismes genrés, sociaux ou territoriaux. La reconnaissance et la mutualisation de ces pratiques constituent un levier majeur pour donner tout son sens au projet de l'École de la République.

Les corps d'inspection, les formateurs du premier et du second degré, ainsi que l'ensemble des services académiques et départementaux, accompagneront les équipes engagées dans cette attention à l'élève. Les professeurs pourront compter sur le soutien des directeurs d'école et des chefs d'établissement pour faire vivre, au sein des collectifs de travail, des temps de réflexion partagée autour des gestes professionnels et de la continuité des parcours d'apprentissage.

Entre tous les cycles, le dialogue entre professionnels encouragé par chaque directeur académique et chaque inspecteur, nourrira des échanges constructifs sur les pratiques pédagogiques porteuses de réussite.

Ensemble, dans la confiance et la coopération, plaçons l'élève et sa famille au cœur de notre action.

Ancrée dans une ambition commune, la feuille de route du CASF pour les cinq prochaines années se veut claire, lisible et opérationnelle. Elle s'inscrit dans une politique ambitieuse de progrès, décline les objectifs stratégiques et opérationnels à tous les niveaux, académique comme départemental, et réaffirme la transparence de notre engagement collectif.

Avec toute ma confiance,

Virginie Dupont
Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- [Projet stratégique académique 2023-2027](#)
- Conseils académiques des savoirs fondamentaux : [Bulletin officiel n° 2 du 12 janvier 2023](#)
- Code de l'Éducation :
 - Titre 1er : Le droit à l'éducation Articles L111-1 à L114-1 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006151327/
 - Droit à l'éducation dans le cadre des valeurs de la République – Article L111-1 – Version en vigueur depuis le 26 août 2021 : [Bulletin officiel n°31 du 26 août 2021](#)
- Rapport IGSR 23-24-082A juillet 2024 : [Le pilotage pédagogique des écoles par les directeurs](#)
- [Charte des pratiques de pilotage en EPLE](#)
- BO n°48 du 18 décembre 2025 NOR : MENE2535713J - Instruction du 17-12-2025 : [Agir collectivement pour la réussite de tous les élèves : accompagner les collèves les plus exposés à la difficulté scolaire](#)

AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Cette feuille de route décline les choix arrêtés en CASF, les objectifs opérationnels et les indicateurs retenus à l'échelle académique mais aussi dans les orientations adaptées à chaque département.

Un tableau synthèse de suivi des indicateurs propose une cible annuelle à laquelle est joint le constat des indicateurs nationaux.

AXE STRATÉGIQUE 1

Élever durablement le niveau de maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves de l'école au lycée.

- ➔ **Assurer et consolider la maîtrise des savoirs fondamentaux** et plus précisément :
 - en littératie ;
 - en lexique ;
 - en faits numériques et en automatismes.
- ➔ **Accompagner les professeurs dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles.**

AXE STRATÉGIQUE 2

Garantir l'égalité de destin pour atténuer l'impact des déterminismes genrés, sociaux et territoriaux.

- ➔ **Assurer le pilotage stratégique du collectif scolaire.**
- ➔ **Renforcer la cohésion et la dynamique collective** au profit des connaissances pédagogiques et didactiques des professeurs de l'école et du collège.
- ➔ **Optimiser la mobilisation et l'articulation des dispositifs** spécifiques destinés aux territoires identifiés.
- ➔ **Assurer le développement de l'autonomie de l'élève.**

Élever durablement le niveau de maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves de l'école au lycée

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Objectifs opérationnels

→ Assurer et consolider la maîtrise des savoirs fondamentaux et plus précisément :

- en littératie ;
- en lexique ;
- en faits numériques et en automatismes.

Actions et outils au service de l'objectif

- Utilisation des évaluations nationales et des indicateurs spécifiques Journée défense et sécurité (JDC) comme clé pédagogique d'analyse et de décisions.
- Priorisations dans la mise en œuvre des thématiques des plans français école maternelle.
- Valorisation de l'ensemble des ressources pédagogiques mises à disposition des professeurs.
- Formation des professeurs accompagnés dans ou hors la classe.
- Déploiement de dispositifs innovants (labos maths, clubs lecture, clubs théâtre, etc.) directement liées à ces fondamentaux.

Indicateurs mesurés chaque année durant le parcours CE1 – CM1 – 6^e – 4^e - JDC

- % d'élèves lisant un texte.
- % d'élèves comprenant un écrit.
- % d'élèves groupe 3 faits numériques.
- % d'élèves groupe 3 automatismes.
- Nombre de professeurs travaillant en constellation sur ces objectifs d'amélioration.
- Nombre de professeurs engagés en équipe dans ces objectifs d'amélioration.
- Nombre de dispositifs créés avec ces objectifs.
- Éléments qualitatifs d'efficacité de ces dispositifs sur l'acquisition de ces fondamentaux.

Objectifs opérationnels

→ Accompagner les professeurs dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles

Actions et outils au service de l'objectif

- Nouvelle modalité de formation des professeurs désormais accompagnés dans la classe.
- Déploiement de pédagogies différenciées, rigoureuses, concertées et adaptées.
- Renforcement des dispositifs de soutien ancrés dans des pédagogies adaptés (activité pédagogique complémentaire (APC), devoirs faits, accompagnement personnalisé (AP), stages de réussite, outils numériques d'aide à la remédiation).
- Mobiliser les conseils école-collège (CEC) sur le dire, lire, écrire, compter dans toutes les disciplines, avec l'aide des IPR.
- Renforcement de la coordination et de la continuité entre le premier et le second degrés.
- Valorisation de pratiques efficientes.
- Évaluation qualitative de la formation.

Indicateurs mesurés chaque année durant le parcours CE1 – CM1 – 6^e – 4^e - JDC

- Nombre de professeurs travaillant en équipe accompagnés.
- Éléments distinctifs de pédagogies concertées.
- % d'élèves groupe 1 sur le parcours dans les champs travaillés.
- Éléments qualitatifs de bonnes pratiques dans les dispositifs de soutien.
- Éléments qualitatifs de bonnes pratiques dans le fonctionnement du CEC.
- Repérage et inventaire de pratiques innovantes (CNR Éducation ou autre).
- Indicateur de confiance des professeurs.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Objectifs opérationnels

- Renforcer la maîtrise du lexique dans tous les domaines langagiers et dans toutes les disciplines du cycle 1 au cycle 4.
- Renforcer la maîtrise des automatismes numériques de la maternelle au lycée en déployant un accompagnement pédagogique ciblé, fondé sur l'analyse des évaluations nationales et les besoins réels des écoles du territoire.
- Soutenir l'évolution des pratiques professionnelles par un plan de formation structuré (18h), des stages départementaux, des Lab'Écoles et un accompagnement de proximité en classe.
- Mettre en œuvre un suivi renforcé des écoles identifiées, appuyé sur des feuilles de route opérationnelles et l'accompagnement des conseillers pédagogiques de circonscription (CPC).

Actions et outils au service de l'objectif

- Accompagnement en maths par la Dgesco et les IPR.
- Accompagnement par l'inspection générale en ce qui concerne le travail autour du lexique.
- Un plan de formation départemental de 18 heures centré sur les priorités identifiées (lexique, faits numériques, automatismes).
- Des stages départementaux et des Lab'Écoles en maternelle favorisant l'expérimentation et le partage de pratiques.
- L'élaboration d'une feuille de route fondée sur l'analyse des évaluations nationales par les équipes.
- Un accompagnement de proximité assuré par les CPC, incluant des interventions directes dans les classes.
- Formations en équipe d'école, choisies parmi les priorités départementales, afin de renforcer la cohérence pédagogique, la culture commune et l'amélioration des pratiques professionnelles.



DÉPARTEMENT DU CANTAL

Objectif général

- Développer la culture de l'analyse des résultats aux évaluations nationales comme outil de pilotage pédagogique.

Actions et outils au service de l'objectif

- Partager systématiquement les résultats et signifier les priorités départementales aux directeurs, aux équipes, aux chefs d'établissements (réunions des directeurs, CEC, évaluations d'école, évaluations des directeurs).

Objectifs liés à la lecture à haute voix

- Mobiliser les enseignants dans la mise en œuvre de pratiques quotidiennes, notamment au cycle 3 et également au collège.
- Améliorer les compétences des élèves en lecture à haute voix.
- Articuler l'enseignement de la mise en voix de texte et la compréhension de texte.

Actions et outils au service de l'objectif

- Construire une formation départementale sur la lecture à haute voix au service de la compréhension de textes à partir du cycle 2.
- Au cycle 1, sensibiliser les enseignants à la nécessaire maîtrise des compétences langagières des élèves : dire / raconter / reformuler.
- Inclure l'apport des fonctions cognitives transverses dans les formations (attention, mémorisation, fonctions exécutives) pour conforter les gestes professionnels des enseignants.
- Inciter la participation des classes aux actions (nationales/départementales) visant la mise en voix de textes chronométrée : les Petits Champions de la lecture, action départementale en lien avec le 1/4h lecture.
- Questionner les pratiques enseignantes en rendez-vous de carrière.
- Cibler des accompagnements (constellations, résidence pédagogique) dans le cadre de l'Acte 2 du Plan Français : équipe enseignante d'une école, enseignants d'un même secteur de collège.

Objectifs liés aux automatismes mathématiques

- Améliorer les compétences des élèves dans la maîtrise des faits numériques et des procédures de calcul.
- Accompagner les enseignants dans des pratiques d'enseignement de calcul efficaces.
- Encourager des formations inter-degrés à destination des enseignants.

Actions et outils au service de l'objectif

- Élaborer à nouveau une formation départementale centrée sur les faits numériques et les procédures de calcul, à partir du cycle 2.
- Au cycle 1, prioriser la formation des enseignants sur la décomposition / composition des petits nombres (habiletés numériques)
- Inclure l'apport des fonctions cognitives transverses dans les formations (attention, mémorisation, fonctions exécutives) pour conforter les gestes professionnels des enseignants.
- Initier une action départementale développant les pratiques.
- Questionner les pratiques enseignantes en rendez-vous de carrière : séance d'enseignement spécifique aux procédures de calcul, séances de calcul chronométrées.
- Cibler des accompagnements (constellations, résidence pédagogique) dans le cadre de l'Acte 2 du Plan Mathématiques : équipe enseignante d'une école, enseignants d'un même secteur de collège.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Objectifs opérationnels

- Développer une culture partagée des évaluations nationales (CP, CE1, 6^e, 4^e, tests de positionnement, DNB) comme outil de compréhension fine de ce que savent faire les élèves.

Actions et outils au service de l'objectif

- Inscrire systématiquement la présentation et l'analyse de ces résultats à l'ordre du jour des conseils de cycles, des conseils écoles-collèges, des réunions de bassin et des liaisons collèges-lycées (y compris DNB et tests de positionnement de 2^{de}).
- Accompagner les équipes dans l'ajustement de leurs programmations et progressions (français, mathématiques, maternelle) à partir de ces analyses, via des formations, visites-conseils et groupes de travail adossés aux plans nationaux et aux formations d'initiative locale.

Objectifs opérationnels

- Renforcer la maîtrise de la lecture, de la fluence, de la compréhension et de la production d'écrits du CP à la fin de la scolarité obligatoire.

Actions et outils au service de l'objectif

- Développer des dispositifs ciblés sur la lecture (groupes de besoin, ateliers de fluence, etc.) construits à partir des erreurs récurrentes identifiées dans les livrets et les évaluations.

Objectifs opérationnels

- Améliorer la maîtrise des faits numériques, des automatismes et des procédures en mathématiques, pour sécuriser la résolution de problèmes.

Actions et outils au service de l'objectif

- Développer des dispositifs ciblés sur les mathématiques (groupes de besoin, ateliers de fluence, travail structuré sur les automatismes, etc.) construits à partir des erreurs récurrentes identifiées dans les livrets et les évaluations.

Objectifs opérationnels

- Appuyer l'évolution des pratiques professionnelles, en s'appuyant sur les plans français, mathématiques et maternelle, ainsi que sur les formations d'initiative locale.

Actions et outils au service de l'objectif

- Renforcer le pilotage pédagogique des directeurs d'école et des chefs d'établissement autour des savoirs fondamentaux, en s'appuyant sur les évaluations d'écoles et d'établissements comme temps forts d'analyse des progrès des élèves.
- Mobiliser prioritairement, en fonction des besoins repérés, les dispositifs d'aide existants : APC, Pacte soutien, AP de soutien 2^d degré, stages de réussite, vacances apprenantes, groupes de besoin, devoirs faits, dédoublements en LP en français et mathématiques, 2 h facultatives de soutien en collège, internats d'excellence.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Objectifs liés au lexique et à la littératie

- Faire de l'apprentissage du lexique une priorité départementale inter-degrés inscrite dans l'ensemble du parcours de formation.
- Intégrer systématiquement l'enseignement du lexique comme indicateur d'observation lors des visites de classe menées par les IEN et les formateurs.
- Mobiliser le lexique à la fois comme objet d'analyse lors de temps dédiés et comme objet de travail intégré dans les activités de lecture, d'écriture et d'oral dans toutes les disciplines.
- Assurer une articulation continue entre l'étude de la langue et la lecture.

Actions centrées sur l'enseignement du lexique

- Organiser un séminaire départemental dédié à l'enseignement du lexique à destination des cadres et formateurs du 1^{er} degré.
- Prendre appui sur l'expertise et l'accompagnement d'une IGESR pour renforcer la cohérence et la qualité du déploiement.
- Mettre en œuvre une formation départementale sur l'enseignement du lexique, conçue et coordonnée par le groupe départemental français, et déployée sur l'ensemble du territoire.
- Élaborer une grille d'observation commune permettant aux IEN et formateurs d'identifier les pratiques en classe, de cibler les besoins et d'orienter les actions de formation.
- Proposer l'inscription de l'enseignement du lexique comme une priorité transversale dans la feuille de route des CEC.
- Intégrer systématiquement une attention particulière au lexique dans toutes les actions de formation, quel que soit le domaine disciplinaire.
- Développer, dans chaque circonscription, un laboratoire « Littérature jeunesse » pour enrichir la culture littéraire des élèves et favoriser l'observation, l'imitation et le réinvestissement dans les pratiques d'écriture.
- Aborder le sujet de l'enseignement du lexique lors des entretiens annuels avec les personnels de direction à l'appui des indicateurs Archipel.

Objectifs liés aux mathématiques et aux faits numériques

- Améliorer la maîtrise des faits numériques des élèves en s'appuyant sur l'analyse des résultats des évaluations nationales et sur la mobilisation du groupe départemental mathématiques.

Actions centrées sur les mathématiques et les faits numériques

- Déployer, dans chaque circonscription, un plan d'action pluriannuel intégrant des formations obligatoires sur les faits numériques, élaborées par le groupe départemental mathématiques.
- En fonction du contexte et des résultats aux évaluations nationales, suggérer l'inscription de ce sujet dans la feuille de route du CEC et l'accompagner.



Objectifs transversaux d'accompagnement pédagogique

- Renforcer la maîtrise du lexique et des automatismes numériques grâce à un accompagnement pédagogique ciblé, fondé sur les besoins réels identifiés dans les écoles du territoire.
- Interroger et faire évoluer les gestes professionnels des enseignants dans toutes les formations, de la maternelle au cycle 3 en mobilisant l'ensemble des leviers de formation pour répondre efficacement aux besoins des écoles.
- Soutenir l'évolution des pratiques par un plan de formation structuré (18h), des stages départementaux, des Lab'Écoles et un accompagnement de proximité en classe.
- Développer l'évaluation de la formation des enseignants afin d'ajuster au mieux les actions aux besoins repérés.
- Ajuster les gestes professionnels des professeurs des écoles à la conduite des classes dédoublées en REP+.

Actions transversales de formation et d'accompagnement

- Mettre en place un plan de formation départemental harmonisé de 18 heures, centré sur les priorités identifiées : lexique, faits numériques et automatismes.
- Valoriser les outils existants et les pratiques qui ont démontré leur efficacité.
- Intégrer de manière systématique les principes du plan maternelle dans l'ensemble des formations en français et en mathématiques.
- Renforcer les accompagnements de proximité assurés par les IEN et les conseillers pédagogiques de circonscription (CPC), incluant des observations dans les classes.
- Encourager les formations menées en équipe d'école afin de développer une cohérence pédagogique, une culture commune et une amélioration partagée des pratiques professionnelles.
- Mettre en œuvre des journées de formation REP+ dans chacun des réseaux d'éducation prioritaires portant sur les gestes professionnels des enseignants en charge des classes dédoublées.
- Développer les actions de continuité pédagogique inter-degrés et la réflexion collective des professeurs des écoles et professeurs de collège dans le cadre du conseil école-collège et du conseil de cycle 3.



Garantir l'égalité de destin pour atténuer l'impact des déterminismes genrés, sociaux et territoriaux

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Objectifs opérationnels

→ Assurer le pilotage stratégique du collectif scolaire

Actions et outils au service de l'objectif

- Formation et accompagnement des directeurs d'école et des chefs d'établissement dans le pilotage pédagogique.
- Mobilisation des corps d'inspection pour accompagner les pilotes des unités éducatives.
- Accompagnement et suivi des dédoublements des GS CP CE1 en éducation prioritaire.
- Accompagnement et suivi des classes rurales dispersées à très faible effectif.
- Accompagnement et suivi des Territoires éducatifs ruraux.
- Mise en place de tous les dispositifs éducatifs au soutien de l'élève dans ses apprentissages.

Indicateurs

- Nombre de directeurs formés en formation initiale.
- Nombre de directeurs formés en formation continue.
- Nombre de chefs d'établissement formés.
- Nombre d'équipes en difficulté.
- Éléments qualitatifs mis en œuvre par l'équipe : continuité pédagogique, didactique, relationnel avec les familles, avec les partenaires.
- Éléments qualitatifs de bonnes pratiques dans la prise en charge des élèves.

Objectifs opérationnels

→ Renforcer la cohésion et la dynamique collective au profit des connaissances pédagogiques et didactiques des professeurs de l'école et du collège

Actions et outils au service de l'objectif

- Mobilisation des corps d'inspection et des formateurs des circonscriptions pour accompagner les équipes et les classes.
- Utilisation optimale de la pondération en Éducation prioritaire+.
- Renforcement de l'accompagnement en Éducation prioritaire.
- Accompagnement des classes rurales isolées.

Indicateurs

- Nombre de professeurs formés aux pratiques excluant les stéréotypes de genres.
- Nombre de professeurs écoles / collèges mobilisés et accompagnés conjointement sur la continuité.
- Éléments qualitatifs de suivi des dispositifs de soutien en éducation prioritaire, en ruralité isolée.

Objectifs opérationnels

→ Optimiser la mobilisation et l'articulation des dispositifs spécifiques destinés aux territoires identifiés

Actions et outils au service de l'objectif

- Fonctionnement pédagogique alterné en grand ou petit groupe grâce à des effectifs réduits.
- Élimination des ruptures vécues par les élèves par un travail d'aménagement entre deux classes aux effectifs très différents à l'école et au collège.

Indicateurs

- Éléments qualitatifs de suivi des unités scolaires en éducation prioritaire, en ruralité isolée.
- Éléments qualitatifs relevés des bonnes pratiques pour bien vivre le passage d'un dispositif à faible effectif à un effectif plus important, à l'école, au collège.

Objectifs opérationnels

→ Assurer le développement de l'autonomie de l'élève

Actions et outils au service de l'objectif

- L'élève sait se situer dans l'espace et dans le temps, à l'école et au collège.
- L'élève gère son travail personnel.
- L'élève formule des choix personnels d'orientation.

Indicateurs

- Suivi et questionnement des élèves, des familles, des équipes enseignantes.



DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Objectifs opérationnels

- Faire évoluer le tissu scolaire caractérisé par des petites écoles très éparpillées en pôles éducatifs plus structurés en lien avec les projets éducatifs de territoire (PEdT) et les conventions territoriales globales (CTG) pour favoriser la continuité éducative.
- Renforcer le pilotage pédagogique dans tous les territoires du département en accompagnant directeurs, IEN et chefs d'établissement dans la conduite du changement.
- Développer la cohésion professionnelle inter degrés grâce à des formations communes, une dynamique de travail en équipe et une gouvernance partagée au sein des Territoires éducatifs ruraux.
- Optimiser l'articulation des dispositifs déployés en éducation prioritaire (dédouplements, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), PEdT, CTG) afin d'assurer une réponse cohérente et adaptée aux besoins des territoires ruraux et socialement fragilisés.
- Favoriser l'autonomie des élèves en renforçant la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en lien étroit avec les partenaires territoriaux.
- Mettre en place les Pôles d'appui à la scolarité.

Actions et outils au service de l'objectif

- Intervention de l'IGÉSR et de la Dgesco auprès des chefs d'établissement et des IEN afin d'appuyer le pilotage pédagogique et stratégique en cohérence avec les priorités académiques et départementales.
- Formation initiale et continue des directeurs d'école centrée sur le pilotage pédagogique, le management d'équipe et la conduite du collectif scolaire.
- Mobilisation des journées de formation en circonscription pour accompagner la mise en œuvre des conseils de directeurs et des formations dédiées au pilotage.
- Formations déclinées en équipe d'école au choix parmi les priorités définies
- Suivi départemental des dispositifs dédoublés, garantissant une mise en œuvre conforme aux attendus nationaux et un accompagnement ciblé des équipes dans les territoires concernés.
- Gouvernance collaborative des Territoires éducatifs ruraux, construite et animée avec les enseignants du premier et du second degré pour favoriser une continuité et une réponse éducative coordonnée.
- Articulation des dispositifs Clas, PEdT et participation aux CTG, afin d'assurer, avec les partenaires territoriaux, une cohérence éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant et d'aligner ces interventions avec les priorités départementales.

DÉPARTEMENT DU CANTAL

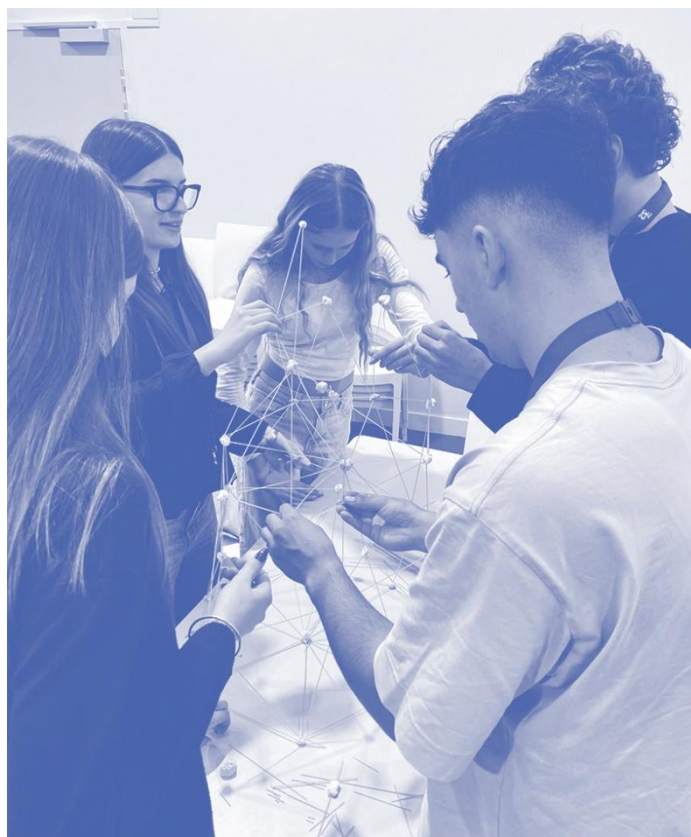
Objectifs opérationnels

- Renforcer le pilotage pédagogique des cadres de l'institution.
- Développer une culture commune partagée inter-degrés.

Actions et outils au service de l'objectif

- Poursuivre les choix départementaux de formation définis en collège d'IEN.
- Décliner le CASF en département : installer le conseil départemental des savoirs fondamentaux.

- Initier des dialogues stratégiques pédagogiques par secteur de collège regroupant chef d'établissement/IEN/directeurs d'école en prenant appui sur des indicateurs par secteur de collèges.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux écarts de résultats aux évaluations nationales entre les filles et les garçons et à leurs choix de parcours d'orientation.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de ces déterminismes genrés (pratiques enseignantes, supports des élèves, etc.) et territoriaux.



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Objectif opérationnel

- Assurer un pilotage stratégique du collectif scolaire fondé sur l'analyse des écarts de réussite selon le genre, l'IPS et le secteur géographique, tout au long du parcours scolaire.

Actions et outils au service de l'objectif

- Intégrer, dans les instances de pilotage (Comité départemental des services aux familles (CDSF), conseils pédagogiques, évaluations d'écoles et d'établissements, contrats d'objectifs), une analyse systématique des résultats genrés, de l'IPS et des spécificités territoriales, avec des indicateurs de suivi.
- Accompagner les équipes qui portent des projets visant la réduction des inégalités de réussite, en les aidant à définir des indicateurs, à suivre les effets sur les progrès des élèves et à ajuster leurs actions.

Objectif opérationnel

- Renforcer la cohésion et la dynamique collective entre écoles, collèges et lycées pour sécuriser les transitions GS / CP, CM2 / 6^e, 3^e / 2^{de} et 2^{de} / 1^{re}.

Actions et outils au service de l'objectif

- Organiser des temps de travail inter-degrés centrés sur la continuité des apprentissages en français et en mathématiques, avec un focus particulier sur la liaison GS / CP, CM2 / 6^e et collège / lycée, en lien avec les plans français, mathématiques et maternelle.

Objectif opérationnel

- Optimiser la mobilisation et l'articulation des dispositifs d'aide existants afin de réduire les ruptures de parcours et de limiter le recours au maintien (redoublement).

Actions et outils au service de l'objectif

- S'appuyer sur les dispositifs de soutien (APC, Pacte soutien, AP de soutien 2^d degré, stages de réussite, devoirs faits, vacances apprenantes, internats d'excellence, 2 h facultatives de soutien en collège, etc.) pour construire des parcours d'accompagnement continus, notamment lors des années charnières.
- Interroger systématiquement l'efficacité du maintien au regard des apprentissages, en proposant des alternatives construites sur l'aide personnalisée et les dispositifs de soutien ciblés.

Objectif opérationnel

- Développer l'autonomie des élèves dans leurs apprentissages et leur orientation, en portant une attention particulière aux publics identifiés comme fragiles au regard du genre, de l'IPS et du territoire.

Actions et outils au service de l'objectif

- Développer, dans le cadre du parcours Avenir et des actions d'éducation à l'orientation, des temps d'accompagnement renforcé pour les élèves les plus exposés aux déterminismes sociaux ou territoriaux, en s'appuyant sur les données d'évaluations et de suivi des parcours.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Objectifs opérationnels

→ Assurer le pilotage stratégique du collectif scolaire

- Renforcer le pilotage pédagogique assuré par les IEN, directeurs et chefs d'établissement.
- Installer une gouvernance cohérente et partagée entre écoles et collèges.
- Faire du collectif départemental un levier de cohérence des pratiques professionnelles.
- Développer une culture commune inter-degrés, en particulier dans les territoires ruraux (TER) et dans les réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+).
- Renforcer la cohésion éducative entre les acteurs des REP+.
- Développer une culture commune inter-métier de l'accueil des moins de 3 ans en éducation prioritaire.
- Développer la continuité collège / lycée dans l'accompagnement de l'ambition de chaque élève.

Actions et outils au service de l'objectif

- Mettre en place un groupe de travail départemental sur l'orientation post-troisième et la scolarisation de la voie technologique.
- Faire du collège des IEN un espace de mutualisation, de formation et de pilotage partagé visant à une harmonisation départementale.
- Accompagner IEN et chefs d'établissement sur la conduite du collectif scolaire par le biais de réunions départementales et de la mise en œuvre de dialogues stratégiques pédagogiques de territoires.
- Mettre en place un suivi départemental des dispositifs dédoublés, piloté par le A-Dasen, en fixant deux axes prioritaires : le renforcement du pilotage pédagogique assuré par les directeurs d'école, et la préparation des élèves à la transition vers le fonctionnement en grand groupe à leur entrée en CE2.

- Déployer une gouvernance collaborative inter-degrés dans les TER.
- Installer et mettre en œuvre des classes de TPS en REP+ suite au retour favorable des appels à projets Dgesco.
- Mettre en place et faire vivre un conseil départemental des savoirs fondamentaux.

Objectifs opérationnels

→ Renforcer la cohésion et la dynamique collective au profit des connaissances pédagogiques et didactiques des professeurs de l'école et du collège

- Faire évoluer la formation des directeurs pour soutenir leur montée en compétences.
- Développer la cohésion professionnelle inter-degrés.
- Structurer le travail en équipe au sein des écoles et des collèges.
- Garantir la continuité des parcours.

Actions et outils au service de l'objectif

- Réinterroger la formation initiale des directeurs (pilotage pédagogique, management d'équipe).
- Structurer une formation continue systématisée, pilotée par les IEN en mobilisant les journées de formation en circonscription pour accompagner les directeurs et proposer des modules dédiés.
- Déployer des formations en équipe d'école, alignées sur les priorités départementales.
- Organiser des formations communes inter-degrés dans les TER et dans les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ (pédagogie, continuité, didactique).

Objectifs opérationnels

→ Optimiser la mobilisation et l'articulation des dispositifs spécifiques destinés aux territoires identifiés

- Installer une continuité éducative cohérente entre temps scolaire / périscolaire / extrascolaire.
- Assurer une articulation cohérente des dispositifs existants (dédoubléments, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), groupement d'appui départemental (GAD), conventions territoriales globales (CTG)).
- Garantir une réponse équitable et adaptée aux besoins des territoires ruraux et fragilisés.

Actions et outils au service de l'objectif

- Créer un groupe de pilotage réunissant les chefs d'établissement et les IEN de l'éducation prioritaire, chargé de travailler spécifiquement sur le travail personnel de l'élève, en classe et hors la classe, et d'analyser plus particulièrement les pratiques liées au travail à la maison.
- Mettre en place un pilotage départemental des dédoubléments garantissant conformité et accompagnement ciblé composé d'IEN et de directeurs d'école.
- Optimiser la coordination Clas – GAD – CTG, en lien avec les collectivités et les partenaires territoriaux.
- Assurer la continuité des parcours (école > collège > hors temps scolaire).
- Déployer des équipes inter-degrés dans le cadre des TER pour coordonner les actions éducatives.

Objectifs opérationnels

→ Assurer le développement de l'autonomie de l'élève

- Favoriser l'égalité filles-garçons en luttant contre les déterminismes genrés.
- Encourager la continuité éducative pour soutenir l'autonomie des élèves.

Actions et outils au service de l'objectif

- Former les équipes éducatives au repérage et à la déconstruction des stéréotypes de genre ;
- Renforcer la coopération avec les partenaires territoriaux pour :
 - développer l'autonomie et l'engagement des élèves ;
 - mobiliser les dispositifs existants (Clas, GAD, périscolaire) afin d'accompagner les compétences transversales : organisation, méthodologie, gestion du travail personnel.



www.ac-clermont.fr

[@acclermont](https://twitter.com/acclermont)